



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **35-10**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
Du 22 septembre 2010**

Le vingt deux septembre deux mille dix, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Monsieur Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 15 septembre 2010

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 15

Présents : M.BAFFERT(2), Y.BOULARD, M.BROUZET, A.CARBONARI(2), J.GAUTHIER, F.GILABERT, V.GONNET, M.MASTROMAURO, , M.REPELLIN, D.ROUX(2), , J.TESSAIRE (2).

Absents excusés : J.CARRIER, C.COIGNÉ, C.DIDIER, G.FRIER, G.JULLIEN, P.MOLINARO, A.SAUNIER-PLUMAZ

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

OBJET : INSERTION-EMPLOI

Validation de la convention avec l'ACEISP

Rapporteur : Yannick BOULARD

Le Vice-président expose :

Le Vice-Président expose

Dans un contexte de chômage important, la création d'entreprise est souvent identifiée comme une issue à l'absence d'activité. Pour ces personnes qui ne trouvent plus leur place sur le marché du travail, c'est un espoir. Parallèlement, on redoute peu à peu une disparition des commerces et des entreprises. La création d'activité ou la reprise d'activité devient une solution possible à des problèmes d'emploi, tout en jouant un rôle significatif dans la redynamisation des quartiers et de leurs habitants. Dans cette optique, **le SIRD** propose une permanence permettant d'accueillir et d'accompagner les créateurs d'activités et confie l'animation de celui-ci à l'ACEISP.

La présente convention est conclue pour la période du **1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010**.

Sur le territoire de la Rive Gauche du Drac, une permanence et un accueil sont mis en place à raison de **3 heures hebdomadaires (3 *47 semaines) ainsi que 20 heures volantes annuelles** . Celle-ci a lieu **le vendredi matin** au sein de la **MIPE** , les heures volantes seront réalisées à la MIPE ou au siège de l'ACEISP.

Le coût total de la permanence s'élève à **12 566 Euro** pour 2010.

Le **Département de l'Isère** participe au financement de cette action pour un montant de **5150 Euro** (demandés) ainsi que **LA METRO** pour un montant de **3 399 Euro (demandés)**

Le SIRD versera directement à l'ACEISP un montant de **4017 Euro** (inchangé par rapport à 2009) sur l'échéancier suivant : 80% soit 3 213,60 € après signature de la convention et délibération du Comité Syndical, et 20% soit 803,40 € sur présentation du bilan final et d'une facture au 15 décembre 2010.

Le comité syndical après débat

↳ VALIDE LA CONVENTION.

↳ AUTORISE LE PRESIDENT A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits
Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 23 septembre 2010

Le Président
Michel BAFFERT

